

les épaules avec deux pierres précieuses C, C, où le rational D étoit attaché. D'autres Ecrivains croient que le Grand-Prêtre n'avoit jamais d'autre éphod (1); mais il n'y a rien dans les livres saints qui indique cette ceinture pour l'éphod du Grand-Prêtre, & au contraire tout vient à l'appui de l'éphod généralement adopté. Consultons l'exode. On y lit : » ils feront l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teint deux fois, d'un ouvrage excellent, varié, fait au métier. L'éphod aura sur les épaules deux ouvertures, dont les extrémités se rapprocheront & se rejoindront quand on l'aura mis. La ceinture qui sera attachée à l'éphod, fera de la même tiffure ». Ch. XXVIII, v. 6, 7 & 8.

PLANCHE 19.

NOUS exposons dans ce groupe retracé à la porte du Tabernacle A, le contraste du Grand-Prêtre, orné de ses ajustements pontificaux B, avec un Prêtre ordinaire, vêtu de sa tunique de fin lin, & paré de l'éphod sacerdotal C. Cette opposition, qui fait sentir la différence des coëffures & celle des vêtements des deux Ministres, rappelle en même temps l'uniformité de leur chaussure D. Il est décidé que les Israélites portoient ordinairement des sandales; mais aucun Commentateur ne conteste que, dans le Tabernacle, les Prêtres & le Pontife même ne fussent déchaussés. La piscine, qui étoit dans le parvis, y étoit placée essentiellement pour laver leurs pieds, quand ils entroient dans le lieu saint, ou qu'ils en sortoient. C'étoit pour eux une aussi grande indécence de

faire leurs fonctions en présence du Seigneur; étant chaussés, que de les faire tête nue: aussi avoient-ils grand soin d'attacher leur coëffure de sorte qu'elle ne tombât jamais. On indique ici, que c'étoit après avoir offert l'encens au Seigneur E, qu'on commençoit les sacrifices perpétuels qui se faisoient deux fois par jour, l'un au lever, l'autre au coucher du soleil. Les victimes, le couteau, les vases pour recevoir le sang, les libations, le bois, tout est prêt, & déjà l'autel fume pour consumer l'holocauste F, G, H.

PLANCHE 20.

MOYSE ne fait aucune mention du vêtement des lévites A, & plusieurs savants prétendent qu'il n'étoit pas différent de celui du reste du peuple. Cependant ces Ministres, quoique subalternes, entre bien des privilèges, jouissoient, lorsqu'ils étoient en semaine, de celui d'être logés, ainsi que le Grand-Prêtre, dans les portiques du Temple (2); & il n'y a point d'inconvénient à croire qu'ils avoient comme eux quelque vêtement distingué, quand ils étoient en fonction (3). Nous ne nous ferons donc aucun scrupule d'adopter l'habit de lévite dont il est fait mention dans le Dictionnaire de la Bible, qu'a publié Dom Calmet; c'est une longue tunique de bysus B, C, ornée par le bas d'une légère broderie, & liée sous l'estomac par une courte ceinture de coton. Ce lévite est coëffé d'un bonnet aussi de coton, en forme de turban aplati par le haut D. Comme un des principaux emplois de cette espece d'acolytes étoit de jouer des instruments dans les marches & dans les

(1) Les descriptions qu'en font les plus savants Interprètes, celles qu'on trouve dans Flavius Joseph, celle de Royaumont, dans ses figures de la Bible, & sur-tout le procédé contradictoire de ces mêmes Ecrivains, qui, après avoir dévoilé leur système de la ceinture pour tout éphod, exposent dans le même ouvrage la représentation du Grand-Prêtre, vêtu de l'éphod généralement adopté, c'est-à-dire, ressemblant à une espece de dalmatique, ou de chasuble raccourcie, faite d'une riche étoffe en broderie, fermée par les côtés, & qui ne venoit qu'à demi-corps: toutes ces circonstances combinées nous persuadent que le système de l'étole est hasardé, d'autant qu'il est contraire à l'opinion des Commentateurs les plus éclairés, & à la pratique des Artif-

tes les plus célèbres & les mieux instruits dans la science du Costume.

(2) Ils avoient soin du chant, de la préparation des victimes, de la garde du saint édifice, de présenter les pateres, l'encens, le glaive sacré au Pontife, & de veiller sur toutes les choses nécessaires aux sacrifices, ainsi que les Prêtres.

(3) On fait qu'il y avoit des lévites revêtus des dignités sacerdotales, même du sacerdoce, & du temps d'Agrippa, ils obtinrent la permission de porter dans le Temple la tunique des Prêtres, parceque du temps de Salomon, & même de David, selon quelques Auteurs, le droit leur en avoit déjà été accordé,

cérémonies